

## Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUCLOS James, Maire, suivant convocation du 20/10/2022.

Etaient présents : Mrs DUCLOS, LEMERCIER, PÉPIN, CHEVAUX, LEMIESZ

Mmes MAUGER, MESTRE, TIHY, VITTECOQ-WOLFF.

formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Absent : M. PREVOST

M. PÉPIN est élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18h30

### Délibération résiliation bail de la maison communale sise au 7 rue des buissons 2022/22 :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier LR/AR reçu le 3 octobre de Mme DRAON Patricia, locataire du pavillon communal sis au 7 rue des buissons, demandant la résiliation du bail.

Mme DRAON nous informe quitter la maison le 18 novembre 2022. Un état des lieux de sortie sera fait à la suite par l'agence immobilière IMMO NORMANDIE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de potentiels locataires ont déjà fourni leurs dossiers à l'agence immobilière.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer le bail avec les nouveaux locataires afin de ne pas faire un conseil municipal extraordinaire.

Acceptation à l'unanimité.

### Délibération aménagement merlon 2022/23 :

Monsieur le Maire explique au conseil que pour améliorer l'entretien du merlon créé en bordure de la RD 38, il serait préférable de planter des plantes vivaces.

L'entreprise RAMETTE PAYSAGE, en charge de l'aménagement du terrain, a fourni un devis de 1 396.67 € HT soit 1 657 € TTC pour la mise en place d'une toile, paillage et plantation de 90 Cotoneaster.

Acceptation à l'unanimité.

### Délibération mise en place main courante rampe et marches accès mairie 2022/24 :

Monsieur le Maire explique que pour finaliser l'accès PMR de la mairie, il convient d'installer une main courante de part et d'autre des 4 marches d'accès mais aussi le long de la rampe d'accès.

L'entreprise DELAMARE Fabrication, domiciliée à Saint-Martin-du-Tilleul a fourni un devis d'un montant de 2 736.74 € HT soit 3 284.19 € TTC.

Acceptation à l'unanimité.

Délibération modification règlement intérieur salle des fêtes 2022/25 :

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il a reçu en mairie le comité des fêtes de Neuville sur Authou qui souhaitait louer la salle des fêtes. Cependant, le règlement de la salle ne prévoit aucun tarif pour la location à une association hors commune.

De plus le règlement nécessitait quelques petites modifications.

**Rajouts :**

**TARIFS : « pour les associations hors commune 60 € »**

**ASSURANCE : « le bénéficiaire devra remettre une attestation d'assurance pour la période de location de la salle à la remise des clés. »**

**Modification :**

**TARIFS : « pour les demandeurs hors commune 70 € »**

**Suppression :**

**Paragraphe sur le DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE**

A l'unanimité, les modifications ont été acceptées.

Délibération nomination correspondant incendie et secours 2022/26 :

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le décret du 29 juillet 2022 précise que le Maire proposera à la délibération un adjoint ou un conseiller municipal pour remplir les missions de correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire donne lecture des missions.

Mme MAUGER Stéphanie est nommée correspondant incendie et secours de la commune.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est rendu à une réunion ayant pour objet la végétalisation des cimetières. En effet, l'utilisation des produits phytosanitaires est désormais interdite dans les cimetières. Il convient de trouver d'autres alternatives. Un devis de l'entreprise ECHO-VERT va être fourni pour la végétalisation du cimetière de Saint-Benoit.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est judicieux de laisser les horaires de l'éclairage public tel quel, ou peut-on diminuer. A l'unanimité il est décidé d'éteindre plus tôt le soir (22h) et d'allumer plus tard (6h30).

Monsieur PEPIN Dominique ira remettre les brevets des collègues aux benoitiens diplômés le 25 novembre au collège.

Mise en place des décorations de Noël sur les candélabres le 3 décembre, et mise en place des sapins le 10 décembre au matin.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 novembre.

Monsieur LEMERCIER explique qu'il faudra penser à faire l'entretien autour de la réserve incendie chemin de la Houssaye.

Fin de séance